Nations Unies S/PV.4520



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4520e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 24 avril 2002, à 15 h 40

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en remplacement d'un procès-verbal :

« Le 24 avril 2002, le Conseil de sécurité a tenu, conformément à la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), sa 4520e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui ont participé à cette séance ».

02-35207 (F) 240402 240402